

Annexe IV. Nom du titulaire de l'autorisation:

Espèces prélevées dans les zones soumises à une autorisation délivrée par le Préfet de Région pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2013
--



Date jour/ mois	Zone de pêche 1/ ABCD : Cerbicale 2/ EFGH : Sperduti 3/ IJKLM : tour Lavezzu	Engin(s) utilisé(s)			Nombre de pêcheurs à bord	Temps de pêche dans la zone (en heure)	Denti (nb*2)		Mérrou bruns (nb*2)		Seriole		Pagre		Liche		Barracuda-Bécune		Thon rouge		Canthare, dorade grise		Pageot		Serrans		Autres (nb 3): sars (SA), dorades royales (DR), chapons (CH), vives (VI), bonites (BO), coryphènes (CO), se Vereaux (SE), maquereaux (MA)...	
		à cocher					Dentex dentex		Epinephelus marginatus		Seriola dumerillii		Pagrus pagrus		Lichia amia		Sphyraena sphyraena		Thunnus thynnus		Spondyliosoma cantharus		Pagellus erythrinus		Serranus sp			
		Traine	Palangrotte	Autre préciser svp (nb*1)			Dentice, dentisgiu		Lucerna, Cernia		Riciola		Paragu, Pargu		Lichia		Aluzzu		Tonu		Tannuta, Tanuia		Paghjellu, Pagillu		Sciaroni, parchetta			
		Nb Total	Kg par prise	Nb Total			Kg par prise	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb Total	Kg total	Nb estimé	Kg total	Nb par espèce (code)

nb n°1: **Jigging**, autres...Pour rappel, l'article 23 du décret portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio limite la pêche de loisir dans les zones de protection renforcée à la palangrotte, la traîne et au lancer depuis une embarcation ou depuis le rivage, à l'exception de celui des îles et îlots.

nb n°2: Pour le **denti** et le **mérrou** indiquer SVP le poids approximatif de chaque individu prélevé, séparé d'une barre.

nb n°3: Pour la catégorie **autres**, merci d'indiquer le ou les codes des espèces et le poids total

En cas d'incompréhension, numéro de téléphone du service de suivi scientifique de la RNBB: 00 33 4 95 72 30 17, Mail: culioli@oec.fr

Ce compte rendu de capture sera adressé au gestionnaire de la RNBB dès la fin de la campagne et au plus tard le 15 janvier 2014, à des fins d'exploitation par le Comité consultatif de la réserve en lien avec le Conseil scientifique de la RNBB